Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 059-215905860-20231116-2023_52-DE

Templeuve en-Pévèle
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

N°2023-52

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre, le Conseil municipal s'est réuni en Mairie Château Baratte à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du neuf novembre deux mil vingt-trois dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Patrice PUCHOIS, Sandrine BROCART, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE, Philippe KUPPENS.

Absents ayant donné procuration : 7

Monsieur Christian LEMAIRE donne procuration à Madame Joëlle DUPRIEZ
Madame Angélique DEKOKER donne procuration à Monsieur Cyprien DUBUS
Monsieur Alain DELECLUSE donne procuration à Madame Marie-Françoise TAHON
Madame Olivia SALLÉ donne procuration à Madame Amandine GOUDARD
Monsieur Pierre DEHOVE donne procuration à Monsieur Jean MOULLIÈRE
Madame Marie-Astrid DELANNOY donne procuration à Monsieur Fabien DELPORTE
Monsieur Yannick LIEVIN donne procuration à Madame Daniela MORONVAL

Secrétaire :

Jean MOULLIÈRE

OBJET : Décision modificative n°1

Vu le budget primitif 2023 adopté le 9 mars 2023 ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'ajuster les crédits comme suit :

Article 1er : Modification budgétaire

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)				
6574-01 (subv. aux associations)		1 000,00 €		
65548-01 (autres contributions)		1 970,00 €		
TOTAL 65		**2 970,00 €**		
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		**2 970,00 €**		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**2 970,00 €**		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre 77 (Produits exceptionnels)				
773 - 01 (mandats annulés sur exercice antérieurs)				2 520,00 €
7788 - 01 (produits exceptionnels divers)				450,00 €
TOTAL 77				**2 970,00 €**
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT				**2 970,00 €**

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 059-215905860-20231116-2023_52-DE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement)				
023 - 01		20 500,00 €		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT D'ORDRE		**20 500,00 €**		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**20 500,00 €**		

RECETTES DE FONCTIONNEMENT D'ORDRE

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections)				
777 - 01				2 500,00 €
722-01				18 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT D'ORDRE				**20 500,00 €**
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				**20 500,00 €**

Chapitre-article-fonction	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 9171 (VRD)				
2152 - 822		65 815,53 €		
2152 - 822		60 000,00 €		
Opération 9177 (Espaces verts)				
2188 - 822		5 000,00 €		
Opération 9174 (Batiments divers)				
2188 - 01	5 000,00 €			
Opération 9192 (Réserves foncières)				
2111 - 01		111 995,67 €		
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**5 000,00 €**	**242 811,20 €**		
		237 811,20 €		

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opération 9171 (VRD)				
21532-822				65 815,53 €
Chapitre 13 (subventions d'investissement)				
1321 - 3241 (subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – Etat)				171 995,67 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**237 811,20 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 040 (opérations d'ordre de transfert entre sections)				
13911- 01		2 500,00 €		
2188 - 01		18 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE		**20 500,00 €**		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**20 500,00 €**		

RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE

Chapitre 021 (Virement à la section de fonctionnement)				
021 - 01				20 500,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				**20 500,00 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				**20 500,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 059-215905860-20231116-2023_52-DE

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle,
Les jour, mois et an susdit

Le Maire,
Luc MONNET

MAIRIE de TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE
NORD

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 059-215905860-20231116-2023_52-DE